

luations cadastrales (1). (Monit. du 15 avril 1864.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Un crédit de six cent mille francs (fr. 600,000) est ouvert au département des finances, pour pourvoir aux dépenses d'exécution de la révision des évaluations cadastrales ; ce crédit formera l'art. 42 du budget dudit département pour l'exercice 1864.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

117. — 12 AVRIL 1864. — *Loi qui autorise la remise des droits d'entrée dus sur 69,000 kilogrammes de sulfate de soude, formant la cargaison du bateau la Force* (2). (Monit. du 15 avril 1864.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à accorder la remise des droits d'entrée dus sur les 69,000 kilogr. de sulfate de soude formant la cargaison du bateau belge *la Force*, déclarés en transit et qui ont été perdus par suite de l'immersion de ce bateau en rade d'Anvers, le 6 mars 1863.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

118. — 12 AVRIL 1864. — *Arrêté ministériel. — Enseignement primaire. — Ecoles normales. — Cours de langue flamande dans les localités wallonnes*. (Monit. du 17 avril 1864.)

Le ministre de l'intérieur,

Vu les arrêtés royaux du 11 novembre 1843 et du 25 juillet 1861 concernant l'organisation de l'enseignement normal primaire aux frais de l'État ;

Vu l'arrêté royal du 11 novembre 1863 qui, tout en rapportant le § 4 de l'art. 27 du règlement du 15 décembre 1860 ainsi que le § 4 de l'art. 29 du règlement du 25 octobre 1861, charge le ministre de fixer à nouveau et d'une manière uniforme, pour les diverses catégories d'établissements normaux, le nombre minimum des points à exiger des élèves-instituteurs et des élèves-institutrices qui se présentent aux examens de sortie, à l'effet d'obtenir un diplôme ;

Vu l'avis de la commission centrale de l'enseignement primaire ;

Vu le rapport de l'inspecteur des écoles normales, en date du 2 avril courant (n^{os} 1185-1186, 205-206) ;

Arrêté :

Art. 1^{er}. Un cours de langue flamande est institué près de l'école normale et des sections normales de l'État établies dans les localités wallonnes, pour la formation d'instituteurs primaires.

Ce cours, dont la fréquentation est facultative, sera donné conformément au programme annexé au présent arrêté (3).

Les élèves qui, aux examens semestriels et de sortie, demanderont à être interrogés sur la langue

(1) *Session de 1863-1864.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi, ainsi qu'une annexe. Séance du 3 mars 1864, p. 57-58. — Rapport. Séance du 9 mars, p. 66.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 10 mars 1864, p. 351.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 6 avril 1864, p. IX-X.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 7 avril 1864, p. 99. — Discussion des articles et adoption. Séance du 8 avril, p. 108.

(2) *Session de 1863-1864.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 16 décembre 1863, p. 19. — Rapport. Séance du 4 mars 1864, p. 63.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 8 mars 1864, p. 344-345.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 6 avril 1864, p. X.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 7 avril 1864, p. 101. — Discussion de l'article unique et adoption. Séance du 8 avril, p. 110.

(3) PROGRAMME A SUIVRE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FLAMANDE DANS LES ÉCOLES ET SECTIONS NORMALES PRIMAIRES DES LOCALITÉS WALLONNES.

Première année.

a) *Grammaire.* Etude approfondie de l'alphabet. Signes orthographiques. Signes de ponctuation.

b) *Du substantif.* La langue flamande a trois genres. Division des substantifs. Substantifs primitifs, dérivés, composés. Formation du pluriel dans les substantifs. Déclinaison des substantifs et des noms propres.

c) *De l'article.* Deux sortes d'articles : l'article défini et l'article indéfini. Forme masculine, féminine, neutre des articles. Déclinaison des articles.

d) *De l'adjectif.* Diverses espèces d'adjectifs. Adjectifs primitifs, dérivés, composés. Formation des adjectifs. Leur forme masculine, féminine, neutre. Accord de l'adjectif avec le substantif auquel il se rapporte. Déclinaison des adjectifs proprement dits, et des adjectifs employés substantivement. Degrés de signification.

e) *Des noms de nombre.* Différentes sortes de noms de nombre : cardinaux, ordinaux, indéfinis. Formation des noms de nombre cardinaux et ordinaux. Déclinaison des trois espèces de noms de nombre.

f) *Du pronom.* Différentes sortes de pronoms :